

Communiqué de presse

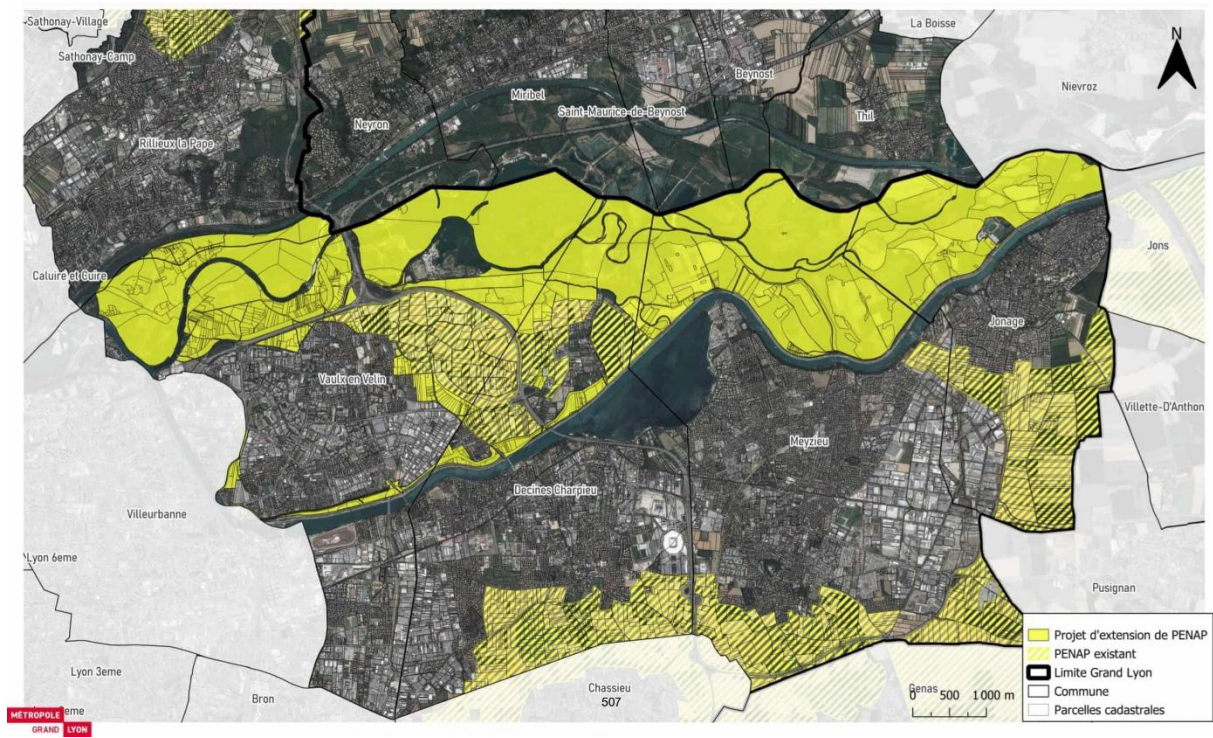
Métropole de Lyon : Préservation des terres agricoles sur le Grand Parc de Miribel Jonage

Ce lundi 16 février 2026, la Commission Permanente de la Métropole de Lyon a voté la création d'une extension du périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) des Plaines de l'Est lyonnais. Cette délibération s'inscrit dans la continuité de l'extension déjà votée en septembre dernier de la préservation de 757 hectares sur les communes de Décines-Charpieu, Chassieu et Meyzieu, avec l'ajout de 1934 hectares sur les communes de Vaulx-en-Velin, Décines-Charpieu, Jonage, Rillieux-la-Pape et Meyzieu.

Le territoire métropolitain est couvert par six périmètres PENAP, soit une surface totale de 12 726 hectares répartie sur 47 communes. Avec cet ajout, le périmètre PENAP des Plaines de l'Est lyonnais s'élargit au Grand Parc de Miribel Jonage et ses franges. La surface totale protégée par les PENAP sur le territoire s'élève désormais à 13 886 hectares sur 24 209 ha de surfaces agricoles et naturelles.



La protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PENAP) est un outil réglementaire qui vise à protéger durablement les terres agricoles et naturelles de l'urbanisation et de l'artificialisation pour préserver le potentiel de production du territoire et les espaces naturels résiduels. Il crée un nouvel outil de maîtrise foncière (droit de préemption SAFER-PENAP) qui permet ainsi de lutter contre la spéculation foncière et la rétention des terrains agricoles pour faciliter l'accès au foncier par les agriculteurs, de lutter contre le détournement de l'usage agricole / naturel des terrains au profit d'activités de loisirs. Enfin, ces périmètres bénéficient d'un programme d'actions permettant à la Métropole de Lyon de soutenir des projets agricoles portés par les acteurs du territoire.



Contact presse – Métropole de Lyon

Adèle Bourgeois – adele.bourgeois@grandlyon.com – 06 15 34 12 94